

BILAN 2019

PSDD

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan des actions par orientations stratégiques



Présenté à la Direction générale
Ville de Longueuil

6 février 2020



INTRODUCTION

Changements climatiques, vieillissement de la population, réduction des gaz à effets de serre (GES), transport collectif, gestion des matières résiduelles, approvisionnement responsable, transparence, saines habitudes de vie, économie verte, lutte à la pauvreté, participation citoyenne, conservation du patrimoine naturel et culturel... nombreux sont les défis que doivent et devront dorénavant relever nos sociétés. Afin de répondre aux besoins de sa communauté et de s'adapter à ces changements, une planification de développement durable ajustée aux réalités de sa collectivité et innovante s'est donc imposée à l'administration de la Ville.

Ainsi, engagée et croyant fermement aux principes du développement durable, la Ville de Longueuil a décidé d'encadrer ses actions et l'avenir de sa collectivité par un Plan stratégique de développement durable (PSDD) 2013-2018, une première étape vers notre grande vision d'un Longueuil durable en 2035. Afin de concrétiser ces objectifs, ce plan chapeaute et oriente tous les plans, politiques et règlements municipaux.

Le 3 juillet 2013, la Ville de Longueuil adoptait ainsi à l'unanimité son tout premier PSDD devant une salle du conseil comble de partenaires à la démarche et de citoyens enthousiastes de cette vision audacieuse de leur communauté.

L'objectif de ce dernier bilan est de mesurer l'état de réalisation et de réussite des engagements du PSDD. Les informations présentées dans ce bilan proviennent des directions et services responsables de la mise en œuvre des mesures et ont été validées par ces derniers.

A l'intérieur du PSDD, nous avons recensé 185 actions se déclinant en 57 orientations et 5 directions stratégiques. Le détail de l'avancement de chacune des actions se retrouve dans le Bilan des actions par orientation stratégique. Le bilan final (2019), nous a permis de constater que :

72 % des actions sont effectuées en continu et intégrées à des processus déjà en place ou sont terminées.

24 % des actions, sont en cours de réalisation.

4 % des actions n'ont pas été amorcées. Ces actions sont à préciser, à redéfinir ou nécessitent des actions préalables pour démarrer.

Nous tenons à remercier les directions et services suivants pour leur collaboration dans la collecte et la validation des informations nécessaires à la réalisation de ce document :

Direction générale
 Directions générales adjointes
 Direction de l'aménagement et de l'urbanisme
 Direction de la culture, loisirs et développement social
 Direction de l'évaluation
 Direction des biens immobiliers
 Direction des finances
 Direction du génie
 Direction de la gestion des eaux
 Direction du greffe
 Direction des ressources humaines
 Direction technologies de l'information
 Direction de l'approvisionnement
 Direction des travaux publics
 Service de police de l'agglomération de Longueuil
 Service de sécurité incendie

Conclusion

La majorité des actions du présent plan ont été réalisées ou sont en cours de réalisation ce qui démontre l'engagement de la Ville de Longueuil de préserver l'environnement et de tout mettre en œuvre dans le but de créer les conditions favorables pour que l'ensemble des citoyens bénéficient du meilleur milieu de vie possible. La poursuite des efforts en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et au développement durable sera détaillée dans le prochain plan stratégique de la ville qui est en cours d'élaboration. Parmi les leçons apprises lors de la mise en œuvre du PSDD et du suivi de l'avancement des actions :

- Définir des actions de matière précise et claire avec des indicateurs de suivis SMART (Spécifique – Mesurable – Acceptable – Réaliste – Temporellement défini);
- Prioriser les actions et identifier un responsable;
- Faire une reddition de comptes de l'avancement des actions sur une base annuelle.

TABLE DES MATIÈRES

BILAN 2019 DU PSDD

Orientation 1	Ville en santé.....	Page 4
Orientation 2	Ville verte et bleue.....	Page 9
Orientation 3	Ville prospère et aménagée durablement.....	Page 15
Orientation 4	Ville mobile.....	Page 19
Orientation 5	Ville exemplaire.....	Page 22

VILLE EN SANTÉ		
Actions	État d'avancement	%
	● Réalisé ● En cours (%) ● Insatisfaisant ● En continu	
Orientation 1.1 Encadrer l'action de la Ville en matière de développement social et communautaire en utilisant une approche locale, globale et transversale		
1.1.1 Mettre en place une politique-cadre structurante pour l'ensemble des plans et politiques relatif au développement de la culture, des loisirs et de la vie communautaire	●	100 %
1.1.2 Favoriser les initiatives de développement local et les arrimer avec les plans et politiques concernées	●	
Orientation 1.2 Innover dans l'implication des citoyens dans l'amélioration de la qualité de vie à Longueuil		
1.2.1 Rendre accessibles, attirantes et régulières les occasions où les citoyens pourront prendre la parole et participer à l'avenir de la collectivité	●	
1.2.2 Multiplier et diversifier les plateformes pour solliciter l'avis des citoyens	●	
Orientation 1.3 Promouvoir de saines habitudes de vie		
1.3.1 Adhérer aux campagnes locales et nationales de sensibilisation et de promotion de saines habitudes de vie	●	
1.3.2 Favoriser et promouvoir la pratique du sport, l'activité physique et la mobilité active	●	
1.3.3 Travailler à la création d'environnements favorables pour la pratique de saines habitudes de vie	●	
Orientation 1.4 Assurer l'accessibilité des citoyens à des logements de qualité, abordables, adaptables et écoénergétiques		
1.4.1. Se donner les outils afin d'appliquer rigoureusement le code du logement et plus particulièrement les dispositions touchant la salubrité	●	100 %

1.4.2 Prévoir et mettre en place des mesures d'hébergement d'urgence		100 %
1.4.3 Augmenter l'offre de logement social, abordable et accessible à tous		
1.4.4 Augmenter les aides aux logements		
1.4.5 Faire connaître les initiatives et programmes municipaux en la matière		
1.4.6 Favoriser et encourager les projets d'habitation éco énergétiques, de coopératives et d'habitats participatifs		
Orientation 1.5 Assurer la sécurité des personnes et des biens		
1.5.1 Assurer une constante collaboration entre les services de sécurité municipaux, les directions concernées et les organismes locaux		
1.5.2 Encourager les initiatives et projets de médiation citoyenne		
1.5.3 S'adapter rapidement aux impacts des changements climatiques pour assurer la sécurité de la population		
1.5.4 Avoir une offre de service diversifiée et accessible à tous		
Orientation 1.6 Stimuler et soutenir la vie sociale et communautaire pour favoriser l'inclusion sociale		
1.6.1 Favoriser la médiation culturelle comme moyen d'intégration sociale		
1.6.2 Améliorer l'action et le soutien auprès des communautés culturelles et des organismes communautaires		
1.6.3 Attirer de futurs citoyens et assurer la mixité dans les milieux de vie		
1.6.4 Utiliser les outils de communication existants, compléter l'offre et s'associer aux organismes en place pour mieux informer les citoyens		
1.6.5 Reconnaître la lecture et l'alphabétisation à titre de valeurs fondamentales essentielles au développement de l'individu, de sa famille et de sa communauté		
1.6.6 Travailler à la promotion de l'éducation et de la formation pour réduire les impacts de la pauvreté		
1.6.7 Travailler à l'accessibilité universelle des outils et documents d'informations municipaux		

Orientation 1.7 Améliorer et promouvoir l'offre de service et les programmes de la Ville en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire		
1.7.1 Améliorer de façon durable les infrastructures et équipements de culture, sport et de loisirs		
1.7.2 Intégrer à nos planifications les orientations de l'Agenda 21 de la culture		
1.7.3 Assurer la continuité du développement du réseau des bibliothèques publiques		
1.7.4 Stimuler et bonifier la tenue d'activités d'animation et de sensibilisation à la lecture, à l'écriture et aux livres pour tous		
Orientation 1.8 Assurer la concertation et l'allocation des ressources pour permettre une vitalité artistique et culturelle d'exception		
1.8.1 Impliquer les milieux d'affaires dans la vie artistique et culturelle		
1.8.2 Concerter les partenaires pour la bonification et la mise à jour de la politique culturelle		30 %
Orientation 1.9 Implanter au sein des milieux de vie des infrastructures, des installations et des activités diversifiées pour répondre aux besoins de la vie de quartier		
1.9.1 Encourager l'art urbain et les infrastructures vertes dans l'aménagement des quartiers et espaces publics		
1.9.2 Valoriser les talents locaux et soutenir les artistes longueillois		
Orientation 1.10 Conserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel, bâti et historique tant matériel qu'immatériel		
1.10.1 Se doter et mettre en œuvre la politique sur le patrimoine culturel et les biens culturels		100 %
1.10.2 Préserver et mettre en valeur le patrimoine à Longueuil		
1.10.3 Sensibiliser la collectivité aux arts, à la culture et au patrimoine longueillois		
1.10.4 Préserver et mettre en valeur les archives municipales		

VILLE VERTE ET BLEUE		
Actions	État d'avancement ● Réalisé ● En cours (%) ● Insatisfaisant ● En continu	%
Orientation 2.1 Améliorer la qualité de l'air		
2.1.1 Appliquer le plan issu de l'inventaire des GES	●	
2.1.2 Arrimer les démarches de réduction de GES tant au niveau des plans de transport, d'efficacité énergétique que de gestion des matières résiduelles	●	
2.1.3 Participer aux tables régionales	●	
2.1.4 Travailler constamment à la sensibilisation et la réduction de l'empreinte écologique de la communauté	●	
2.1.5 Participer aux campagnes locales et nationales d'amélioration de la qualité de l'environnement	●	
Orientation 2.2 Améliorer la qualité des eaux de surfaces		
2.2.1 Intégrer les infrastructures vertes aux aménagements pour la gestion écologique des eaux de surface	●	
2.2.2 Viser à assurer la gestion optimale des cours d'eau incluant l'entretien, l'aménagement et le suivi de la qualité de l'eau	●	
Orientation 2.3 Assurer la protection des terrains et des eaux souterraines		
2.3.1 Poursuivre le travail de gestion des terrains contaminés en respect des lois, règlements et politiques de conformité environnementale et appliquer les meilleures pratiques pour la gestion des sols contaminés	●	
2.3.2 Intégrer systématiquement la caractérisation des sols dans la réalisation de travaux municipaux	●	
2.3.3 Développer avec les partenaires privés et gouvernementaux des mécanismes de collaboration pour la gestion des terrains contaminés	●	

Orientation 2.4 Développer une vision commune pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels et des parcs		
2.4.1 Se doter et mettre en œuvre le Plan directeur des parcs et espaces verts		100 %
2.4.2 Accroître la collaboration avec les partenaires pour la mise en œuvre du plan		
Orientation 2.5 Bonifier le réseau d'espaces protégés et l'inscrire dans le projet de trame verte et bleue		
2.5.1 Poursuivre la reconnaissance des parcs-nature de Longueuil		
2.5.2 Mise en valeur du boisé Du Tremblay et autres boisés d'intérêt		
2.5.3 Entamer une démarche pour doter les milieux naturels d'intérêt d'un statut de protection reconnu		85 %
Orientation 2.6 Faciliter l'accessibilité au réseau de parcs, d'espaces naturels, aux cours d'eau et au fleuve		
2.6.1 Se doter et mettre en œuvre un plan directeur du réseau cyclable		100 %
2.6.2 Se doter et mettre en œuvre un plan d'ensemble pour les espaces publics riverains		10 %
2.6.3 Développer une offre de services, de sensibilisation et de loisirs sur le fleuve		
Orientation 2.7 Augmenter la végétalisation des espaces urbanisés		
2.7.1 Se doter et mettre en œuvre la politique de foresterie urbaine		100 %
2.7.2 Connaître et réduire les îlots de chaleur (ICU) par une planification intégrée de l'aménagement du territoire		
2.7.3 Bonifier le couvert végétal et la biodiversité du domaine public		
2.7.4 Encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et des organisations		

2.7.5 Encourager les initiatives de végétalisation des entreprises		
2.7.6 Travailler à la polyvalence et à la durabilité des équipements		
Orientation 2.8 Sensibiliser les citoyens au rôle et à la richesse du patrimoine naturel		
2.8.1 Arrimer les programmes d'activités et de sensibilisation entre le réseau de parcs et espaces verts et riverains		
2.8.2 Établir des partenariats avec les organismes du milieu afin d'enrichir le savoir écologique commun		
Orientation 2.9 Intégrer les meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées		
2.9.1 Gérer de façon optimale les ententes de délégation d'entretien des équipements de l'agglomération		
2.9.2 Compléter les travaux de mise aux normes des usines de production d'eau potable		98 %
2.9.3 Adopter, en collaboration avec les villes de l'agglomération, un plan d'action visant l'atteinte des nouvelles normes de qualité des effluents municipaux		50 %
2.9.4 Participer aux initiatives et aux tables de concertation de gestion intégrée de l'eau		
Orientation 2.10 Réduire de 20 % l'eau distribuée par personne		
2.10.1 Travailler à la source : sensibilisation à la réduction de la consommation		
2.10.2 Poursuivre la recherche de fuites et l'entretien/remplacement des réseaux		25 %
2.10.3 Appliquer une tarification de l'eau		
Orientation 2.11 Assurer la pérennité, la performance et la fiabilité des infrastructures d'eau potable et usée		
2.11.1 Développer des stratégies d'intervention qui maximisent les investissements et la durée de vie des infrastructures		30 %
2.11.2 Déterminer les niveaux de service à offrir aux citoyens et mettre en place un mode de financement permanent		30 %
2.11.3 Assurer l'entretien et la consolidation nécessaires pour permettre le bon fonctionnement en tout temps du réseau d'eau potable		

2.11.4 Mettre en place des moyens de communication efficaces pour pallier aux situations d'urgence		
Orientation 2.12 S'adapter aux impacts des changements climatiques		
2.12.1 Intégrer à la planification du territoire la gestion quantitative des eaux pluviales dans tout redéveloppement, nouveau projet et renouvellement des infrastructures		
2.12.2 Favoriser le drainage naturel, les aménagements paysagers, les infrastructures vertes, les équipements à faible consommation d'eau et le recyclage de l'eau pour assurer une utilisation efficiente de la ressource et réduire ainsi les surfaces perméables		
2.12.3 Uniformiser le niveau de service sur le territoire des réseaux d'égouts		10 %
2.12.4 Revoir et uniformiser la réglementation sur la rétention à la source		90 %
Orientation 2.13 Réduire la pollution du fleuve et autres cours d'eau		
2.13.1 Adopter et mettre en œuvre un plan de réduction des débordements d'égouts		80 %
2.13.2 Sensibiliser et renforcer la surveillance des industries rejetant des effluents pollués		
2.13.3 Travailler à la source pour réduire les apports illicites d'eau au réseau d'égouts et aux cours d'eau		
Orientation 2.14 Gérer les matières résiduelles de la ville selon l'approche des 3RV		
2.14.1 Travailler avec les partenaires à une offre de services adéquate		
2.14.2 Renforcer la présence d'entreprises d'économie sociale et locale dans la gestion des matières résiduelles		
2.14.3 Travailler à l'implantation de la collecte des matières organiques		100 %
2.14.4 Élaboration de guide et d'outils de communications pour encadrer les ICI et les déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD)		0 %
Orientation 2.15 Soutenir les ICI et CRD dans la gestion des matières résiduelles		
2.15.1 Travailler à la récupération et la valorisation des CRD municipaux dans les lieux appropriés		30 %

2.15.2 Élaborer un catalogue des CRD disponibles pour leur éventuelle revalorisation		
2.15.3 Intégrer dans les appels d'offres ou tout autre document municipal des exigences de disposition des déchets dans les projets de construction et de démolition		5 %
Orientation 2.16 Encourager la participation des citoyens		
2.16.1 Offrir des incitatifs pour encourager leur participation		
2.16.2 Élaboration de guides et d'outils de communication pour informer et soutenir les citoyens dans la gestion des matières résiduelles et organiques		
Orientation 2.17 Tendre vers l'implantation de zones zéro-déchets		
2.17.1 Planifier l'installation et la collecte adéquates des contenants de récupération dans les espaces publics		30 %
2.17.2 Veiller à l'aménagement du territoire dans le but d'encourager et de faciliter l'adhésion des citoyens		
2.17.3 Travailler en collaboration avec les organisations pour l'implantation de zones zéro déchet		5 %
2.17.4 Explorer les nouvelles technologies pour atteindre nos objectifs		

VILLE PROSPÈRE ET AMÉNAGÉE DURABLEMENT

Actions	État d'avancement ● Réalisé ● En cours (%) ● Insatisfaisant ● En continu	%
Orientation 3.1 Prioriser le redéveloppement et la revitalisation des quartiers anciens et aménager les nouveaux milieux de vie de manière compacte où les services de proximité et la mixité des usages structurent le milieu de façon harmonieuse et durable		
3.1.1 Planifier un développement urbain répondant aux meilleures pratiques en aménagement, ce qui favorise le respect de l'environnement, la qualité de vie, l'intégration, le lien social et l'efficacité économique	●	
3.1.2 Assurer, lors de la planification des projets de revitalisation, de redéveloppement et de développement, l'implantation ou le prolongement de la trame verte et bleue	●	
3.1.3 Poursuivre le travail de réduction d'îlots de chaleur	●	
3.1.4 Fixer les ratios minimaux de densité tout en respectant les capacités de réception du milieu et les caractéristiques socioculturelles	●	90 %
3.1.5 Favoriser toutes les mixités sociales	●	
3.1.6 Arrimer les planifications d'aménagement et de transport afin de redévelopper ou développer de façon viable les milieux de vie	●	
3.1.7 Développer des axes structurants bâtis autour du transport collectif et proposer une composition urbaine qui réduise les besoins de déplacement	●	50 %
Orientation 3.2 Créer des pôles d'activités structurants, multifonctionnels, adaptables et accessibles où l'emploi et les services sont dominants		
3.2.1 Intégrer la multiplicité des usages dans la planification et la réalisation des espaces, des bâtiments et des équipements afin de maintenir la vitalité et la viabilité des pôles	●	75 %
3.2.2 Développer les pôles d'activités autour des points d'accès au transport collectif	●	75 %
3.2.3 Redéfinir l'offre de stationnement autour des pôles afin d'inciter l'utilisation du transport collectif	●	25 %

Orientation 3.3 S'assurer que les orientations d'aménagement, le zonage et les codes de construction prennent en compte la collectivité et le contexte du site		
3.3.1 Renforcer la concertation entre les citoyens, les partenaires et l'administration municipale pour établir les besoins et les responsabilités de chacun		
3.3.2 Harmoniser les différents plans, politiques et outils réglementaires		40 %
3.3.3 Se doter d'un cadre du bâtiment à haute efficacité énergétique tant pour les bâtiments publics que privés		
3.3.4 Travailler à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics		
3.3.5 Promouvoir l'intégration des normes d'aménagement durable auprès des entreprises, commerces et institutions		
Orientation 3.4 Favoriser et inciter l'établissement de filières d'activités de recherche, industrielles ou économique durables		
3.4.1 Miser sur la création de centres d'expertise et de recherche respectant les principes de développement durable		15 %
3.4.2 Viser l'implantation d'industries et d'entreprises œuvrant dans les technologies vertes, tout en recherchant des créneaux à haute valeur ajoutée		
3.4.3 Informer les entreprises sur les ressources disponibles et les accompagner dans leur processus d'établissement sur le territoire		
Orientation 3.5 Positionner l'aéroport dans l'échiquier métropolitain		
3.5.1 Élaborer une vision de développement et de mise en valeur de l'aéroport sur les principes du développement durable – *Hors ville		S/O
3.5.2 Créer un comité de gestion du bruit avec les partenaires		100 %
Orientation 3.6 Encourager le développement de l'économie sociale		
3.6.1 Soutenir l'implantation d'entreprises d'économie sociale et encourager le partenariat avec elles pour dynamiser l'esprit d'entreprise local		
3.6.2 Encourager l'approvisionnement local et le promouvoir auprès de la communauté, entreprises et institutions		100 %
3.6.3 Encourager le partenariat entre les organisations, institutions et entreprises locales		

Orientation 3.7 Mettre en valeur le potentiel agricole de Longueuil dans le cadre d'une gestion intégrée de la zone agricole et dans le respect des milieux naturels		
3.7.1 Participer à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole		
3.7.2 Élaborer une politique agroalimentaire pour encadrer et stimuler l'implantation de projets agricoles de petite, moyenne et grande envergures		5 %
3.7.3 Réaliser le projet Éco-Territoire 21 en collaboration avec les partenaires		10 %
3.7.4 Créer des incitatifs fiscaux pour attirer et accueillir des projets novateurs et écoresponsables		
3.7.5 Entamer la réflexion pour la mise en valeur de l'agrotourisme et du paysage agricole sur le territoire		
3.7.6 Saisir les occasions de développement d'une ceinture verte multifonctionnelle pour la métropole de Montréal et travailler simultanément à la protection de la zone agricole		15 %
3.7.7 Établir avec les partenaires agricoles et communautaires une stratégie de communication confirmant la volonté de tous à mettre en valeur la zone agricole, tout en renforçant le lien entre les citoyens et l'agriculture		10 %
Orientation 3.8 Favoriser une agriculture destinée aux citoyens, tout en développant des produits distinctifs qui permettront le renforcement d'une agriculture longueuilloise écoresponsable		
3.8.1 Développer un système alimentaire de proximité de manière à maintenir la qualité des écosystèmes et réduire les émissions de GES		10 %
3.8.2 Établir avec les partenaires une stratégie de communication confirmant la volonté de tous à mettre en valeur la zone agricole, tout en renforçant le lien entre les citoyens et l'agriculture		5 %
3.8.3 Sensibiliser la population aux saines habitudes de vie grâce à l'agriculture locale		
3.8.4 Encadrer et promouvoir le développement de l'agriculture urbaine en tenant compte des réalités du milieu		20 %
3.8.5 Travailler à l'élimination des déserts alimentaires		
3.8.6 Valoriser l'expertise et soutenir le rôle éducatif des agriculteurs de la zone agricole longueuilloise		10 %
3.8.7 Faire de la zone agricole longueuilloise un modèle exemplaire de collaboration avec les partenaires, d'éducation, de sensibilisation, d'affaire et d'innovation		10 %
Orientation 3.9 Encourager les entreprises liées au domaine agricole à innover, se diversifier et à développer une signature distinctive		

3.9.1 Élaborer, en collaboration avec le milieu agricole et les organismes, une stratégie de développement et de soutien de l'agriculture		25 %
3.9.2 Favoriser le maillage entre les entreprises agricoles existantes et les canaux de distribution locaux		5 %
Orientation 3.10 Développer une expertise dans le domaine des infrastructures vertes et créer une chaîne d'innovation de la recherche jusqu'à la production		
3.10.1 Mettre en place un partenariat avec les parties concernées afin de travailler à l'implantation d'un centre d'expertise		
3.10.2 Faire de Longueuil un laboratoire in vivo pour expérimenter les infrastructures vertes		

VILLE MOBILE		
Actions	État d'avancement ● Réalisé ● En cours (%) ● Insatisfaisant ● En continu	%
Orientation 4.1 Améliorer le service et le réseau de transport collectif		
4.1.1 Travailler avec le RTL à l'implantation d'un réseau de transport collectif à haut niveau de service et à une offre de services complémentaires	●	
4.1.2 Mobiliser les partenaires, militer pour le prolongement de la ligne 4 du métro et évaluer les autres opportunités de transport collectif sur le territoire	●	
Orientation 4.2 Améliorer l'intermodalité et favoriser les interconnexions entre les milieux de vie		
4.2.1 Compléter les liens pédestres et cyclables en diminuant l'impact des barrières physiques	●	25 %
4.2.2 Assurer une desserte adéquate des pôles d'emplois dans la ville afin qu'encre plus de déplacements domicile-travail soient faits en transport collectif et actif	●	
4.2.3 Augmenter l'espace dédié aux transports actifs dès la planification des projets de développement et de redéveloppement	●	
Orientation 4.3 Assurer la sécurité et l'accessibilité au réseau de transport pour tous les usagers		
4.3.1 Revoir le partage de la chaussée afin de donner plus de place aux transports collectifs et actifs	●	
4.3.2 Favoriser l'accessibilité universelle au transport collectif	●	
4.3.3 Promouvoir la sécurité et la bonne conduite entre les divers usagers en se dotant d'une charte du piéton	●	25 %
Orientation 4.4 Réduire les émissions de GES associées aux transports		
4.4.1 Encourager l'électrification du transport collectif	●	

4.4.2 Encourager les alternatives à l'auto solo		
4.4.3 Collaborer avec les partenaires à une optimisation du transport des marchandises		S/O
4.4.4 Améliorer la fluidité du réseau via les infrastructures de transport, la promotion et l'offre de service en transport collectif		
4.4.5 Poursuivre les efforts de sensibilisation à la marche au ralenti et participer aux campagnes locales et nationales de sensibilisation à la réduction des GES		
Orientation 4.5 S'assurer d'un financement continu et adéquat auprès des gouvernements supérieurs		
4.5.1 Travailler à la recherche d'un financement stable et suffisant pour le transport collectif		
Orientation 4.6 Favoriser la mobilité active auprès des citoyens, des entreprises et organismes		
4.6.1 Se doter et mettre en œuvre le Plan de mobilité active (PMA)		100 %
4.6.2 Se doter et mettre en œuvre le Plan directeur du réseau cyclable		100 %
4.6.3 Faire la promotion des modes actifs par des programmes incitatifs et des événements de sensibilisation		
Orientation 4.7 Valoriser le partenariat en transport durable et la concertation des partenaires		
4.7.1 Favoriser les échanges d'information et la concertation avec les citoyens, partenaires et organisations afin d'arrimer les actions et de s'adapter aux besoins de la communauté		

VILLE EXEMPLAIRE		
Actions	État d'avancement	%
	● Réalisé ● En cours (%) ● Insatisfaisant ● En continu	
Orientation 5.1 Sensibiliser et former les employés au développement durable		
5.1.1 Maintenir une communication continue au sein de l'administration longueuilloise	○	
5.1.2 Offrir des formations et soutenir les employés dans leur application du développement durable au travail	○	
5.1.3 S'assurer que les employés contribuent au développement des meilleures pratiques dans leurs domaines respectifs	○	
Orientation 5.2 Gérer et réduire les risques en situation d'urgence ou de risques pour la santé ou la sécurité de la population		
5.2.1 Identifier les secteurs à risques et mettre en place des mesures de soutien et de suivi général à la population	○	
5.2.2 Sensibiliser les employés sur les rôles et responsabilités en matière de sécurité civile	○	
Orientation 5.3 Renforcer l'identité de la Ville et son image (attractivité)		
5.3.1 Devenir un employeur de choix	○	
5.3.2 Rendre attrayante et unique l'image de la Ville de Longueuil	○	
5.3.3 Tendre vers des pratiques d'accessibilité universelle en matière d'information et de communications	○	
Orientation 5.4 Favoriser la participation des citoyens et partenaires à la réalisation du PSDD et autres plans et politiques de la Ville		
5.4.1 Appliquer les principes d'une bonne gouvernance, soit la transparence, la participation et la responsabilisation	○	

5.4.2 Sensibiliser les citoyens et partenaires au développement durable		
5.4.3 Développer des outils novateurs et accessibles, en collaboration avec les parties prenantes, pour susciter la participation citoyenne		
5.4.4 Prendre en compte les besoins en locaux et espaces de rassemblement lors de la planification des quartiers afin d'accueillir des activités collectives		
Orientation 5.5 Adopter des pratiques écoresponsables		
5.5.1 Favoriser la gestion électronique des documents de la Ville		
5.5.2 Se doter d'une politique d'évènements écoresponsables		20 %
Orientation 5.6 Travailler à l'optimisation de l'appareil municipal		
5.6.1 Instaurer un fonctionnement multisectoriel		
Orientation 5.7 Améliorer l'efficacité énergétique de la Ville		
5.7.1 Se doter et mettre en œuvre la politique d'efficacité énergétique (arénas, bâtiments, flotte de véhicules, éclairage)		20 %
5.7.2 Se doter d'un fonds d'efficacité énergétique		
Orientation 5.8 Assurer une gestion responsable des achats de biens et de services		
5.8.1 Se doter et mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable		100 %
Orientation 5.9 Réduire l'empreinte écologique associée à la flotte de véhicules municipaux		
5.9.1 Se doter d'un plan encadrant la location, l'achat et l'entretien des véhicules pour écologiser la flotte municipale		
5.9.2 Former les employés à l'écoconduite		
Orientation 5.10 S'adapter aux changements climatiques		
5.10.1 Réduire les émissions de GES de l'administration municipale		

5.10.2 S'inspirer des meilleures pratiques pour s'adapter rapidement aux changements climatiques		
Orientation 5.11 Améliorer la gestion des terrains contaminés municipaux		
5.11.1 Établir un plan d'action pour la gestion des terrains contaminés (inventaire, caractérisation, plan de réhabilitation ou de mesures de mitigation)		40 %
Orientation 5.12 Mettre à profit nos ressources informationnelles pour la mise en place de la reddition de comptes et la mesure de nos plans et politiques		
5.12.1 Innover dans les solutions informationnelles et technologiques pouvant contribuer à réduire l'empreinte écologique		
5.12.2 Mettre en commun et promouvoir les services et ressources informationnelles partagées		
5.12.3 Mettre à contribution nos ressources informationnelles pour la mise en place de la reddition de comptes et la mesure de nos plans et politiques		
5.12.4 Élaborer un plan de mise en place de prestations électroniques de services		
5.12.5 Évaluer la possibilité d'utiliser les logiciels libres		
Orientation 5.13 Poursuivre et approfondir la démarche vers une administration financière durable		
5.13.1 Développer des outils financiers et fiscaux écoresponsables afin de diversifier les sources de revenus de la Ville et réduire la dépendance à la taxation foncière		
5.13.2 Évaluer sur le plan financier, les actions et projets municipaux en fonction de leur durabilité et leur efficacité sociale, environnementale et économique		33 %
5.13.3 Intégrer le concept du coût complet dans l'évaluation des activités de la Ville		5 %
5.13.4 Bonifier les règles en matière d'évaluation pour permettre au service de l'évaluation de contribuer à un meilleur aménagement du territoire		
5.13.5 Soutenir le financement de la mise en œuvre du PSDD		